



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°.....0207/CAB.MIN.MINES/01/2016 DU 10 MAI 2016
PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE
DU PERMIS DE RECHERCHES N° 5884
OCTROYE A MADAME MUSHY YAYA FRIDA

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 83, 84, 86 et 88 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1^{er} B point 19 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0840/CAB.MIN.MINES/01/2015 du 30 septembre 2015 rapportant l'Arrêté Ministériel n° 0232/CAB.MIN.MINES/01/2011 du 11 mai 2011 portant déchéance de Madame MUNSHY YAYA Frida de ses droits sur le Permis de Recherches n° 5884

Considérant la décision n° CAMI/DG/FM/001/2016 du 21 janvier 2016 portant agrément du cas de force majeure évoquée par **Madame MUSHY YAYA Frida** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



A R R E T E :

Article 1^{er} :

Est prorogée de **4 ans, 9 mois et 06 jours**, la durée de validité du Permis de Recherches n° 5884 octroyé à **Madame MUSHY YAYA Frida**.

Article 2 :

Cette nouvelle période de validité du Permis de Recherches n° **5884** commence à courir à compter du lendemain de sa date d'expiration, soit du 11 décembre 2011 au 29 septembre 2016.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **10** MAY 2016

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
 - Cabinet du Premier Ministre : 1
 - Cabinet du Ministre des Mines : 2
 - Secrétariat Général des Mines : 1
 - Cadastre minier : 1
 - CTCPM : 1
 - SAESSCAM : 1
 - Direction des Mines : 1
 - Direction de Géologie : 1
 - Direction des Investigations : 1
 - Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
 - Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
 - **Madame MUSHY YAYA Frida** : 1
- 13